

CHARTRE des Délégations Régionales du G4

Désignation de la Délégation Régionale

➤ La Délégation Régionale se compose de membres nommés par le G4 National, sur proposition de la structure régionale ou du délégué régional (quand il existe), de chacun des membres fondateurs du G4 National ;

A défaut de structure régionale, chaque membre fondateur du G4 procédera à la nomination.

- La Délégation Régionale se compose de 6 membres, dont :
- un membre nommé par le G4 National sur proposition du Bureau Régional de la FNMR, lorsqu'il existe ; à défaut, sur proposition de la FNMR,
 - 3 membres nommés par le G4 National sur proposition de la structure régionale de la SFR, lorsqu'elle existe ; à défaut sur proposition de la SFR, dont 1 hospitalier et 2 médecins libéraux,
 - un membre nommé par le G4 National sur proposition du délégué régional du CERF lorsqu'il existe ; à défaut, sur proposition du CERF,
 - un membre nommé par le G4 National sur proposition du délégué régional du SRH ; à défaut, sur proposition du SRH.
- La durée des fonctions de la Délégation Régionale est de 3 ans.

Organisation de la Délégation Régionale

➤ La Délégation Régionale est dotée d'un Bureau, dont les membres sont désignés à la majorité des voix par la Délégation Régionale.

- Le Bureau de la Délégation Régionale se compose :
- d'un Président,
 - d'un Secrétaire.
- dont 1 représentant des structures libérales et 1 représentant des structures hospitalières publiques avec alternance lors des renouvellements des postes.
- La durée de la mission du Bureau est de 3 ans.
- La Délégation Régionale prend toutes ses décisions à la majorité des ses membres.
- Le G4 National peut décider de dissoudre à tout moment la Délégation Régionale.

Missions de la Délégation Régionale

- La Délégation Régionale a pour mission, au niveau régional :
 - d'harmoniser des actions de promotion et de défense de la radiologie et de l'imagerie médicale,
 - de présenter des positions communes des structures professionnelles adhérentes du G4 National,
 - d'apporter son adhésion aux positions et actions définies par le G4 au niveau National.
 - Elle est l'interlocuteur privilégié des structures institutionnelles régionales actuelles et futures, en particulier dans le cadre des Conseils Régionaux d'Imagerie.
- Le G4 National, dans le cadre de la réalisation de son objet, peut confier des missions particulières à la Délégation Régionale.

Absence de personnalité morale de la Délégation Régionale

- La Délégation Régionale n'est pas une structure autonome du G4 National et n'a pas de personnalité juridique propre.
- Ses missions s'exercent dans le respect de celles du G4 National et dans l'information permanente de ce dernier.

Rôle de la Délégation Régionale

- d'assurer la liaison au niveau de la région des positions mises en place au niveau national,
- de favoriser la transmission au niveau régional des positions définies par le G4 National,
- d'informer le G4 National de l'application, au niveau régional, des positions définies par le G4 National,
- de relever les opérations et pratiques locales pouvant alimenter les réflexions et actions du G4 National,
- de rendre compte de l'activité de la Délégation Régionale au G4.

Domiciliation de la Délégation Régionale

- Domiciliation : le G4 régional est domicilié à l'adresse du Président en exercice.